PASS CULTURE PART INDIVIDUELLE : ORGANISATION DE MISE EN PLACE

1 - Lister les élèves qui auront au moins 15 ans avant le 31 août 2022

2 - Editer dès maintenant les identifiants Educonnect des élèves concernés (voir tuto si besoin sur le site de la DAAC)

3 - Distribuer les identifiants aux élèves avec l'information que la procédure est à suivre de chez soi avec un accès internet et sur son téléphone portable ou tablette car il y a une application à télécharger (tuto élève pas à pas sur le site de la DAAC que vous pouvez placer dans votre ENT).

Prévenir que l'accès à la part individuelle du pass Culture est ouvert selon des dates :

3 jan — **10 jan** — **20 jan** — **31 jan** — 31 août

Tu as déjà 17 ans avant le 10 janvier : procédure à suivre dès le 10 janvier

Tu auras 17 ans entre le 10 janvier et le 20 janvier : procédure à suivre dès la date de ton anniversaire (double montant ! Tes 16 et tes 17 ans)

Tu as déjà 16 ans avant le 20 janvier : procédure à suivre dès le 20 janvier

Tu auras 16 ans entre le 20 janvier et le 31 janvier : procédure à suivre dès la date de ton anniversaire (double montant ! Tes 15 et tes 16 ans)

Tu as déjà 15 ans avant le 31 janvier : procédure à suivre dès le 31 janvier

Tu auras 15 ans avant le 31 août : procédure à suivre dès la date de ton anniversaire

Une fois l'élève inscrit, les montants seront versés automatiquement sur l'application à sa date anniversaire